



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 114630

## Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le cursus et la formation suivis par les étudiants en formation dans le métier d'orthophoniste. Dans le cadre de l'harmonisation des systèmes européens de l'enseignement supérieur (système LMD), des ajustements semblent nécessaires pour conformer la durée dans le cadre du crédit d'heures de formation fixé pour l'obtention des diplômes supérieurs, notamment en orthophonie. Pour maintenir la qualité de la formation de ces futurs professionnels de la santé, les étudiants et les professionnels souhaitent que le diplôme soit délivré sur la base d'un master professionnel totalisant 300 ECTS. Des maquettes de masters professionnels en orthophonie attendent d'ailleurs l'aval du ministère de la santé pour ensuite être examinées par le ministère de l'enseignement supérieur. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis Cosyns](#)

**Circonscription :** Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114630

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 décembre 2006, page 13522